



## Plainte violence reunion pas de nouvelle depuis 2007

Par **Malfoi**, le **21/10/2009** à **16:02**

Bonjour,

Je suis un peu perdu

j ai deposé plainte en fevrier 2007 pour violence en reunion (8 jours d'itt)

A ce jour le tribunal n'a aucun dossier sur mon affaire

Après m'etre renseigné au commissariat il apparait qu'il n'y a plus de trace non plus de ma plainte

De mon coté j'ai toujours le double de mon depot de plainte certificat medical etc

Que puis je faire sachant que je n'ai jamais reçu de courrier me disant que l'affaire eté classé sans suite ou autre

Merci d avance pour votre reponse

Par **KALISBERG**, le **23/10/2009** à **12:14**

Bonjour,

Il faut écrire au procureur de la république (le parquet) qui lui seul décide du devenir de la plainte. Donnez lui le numéro de PV et il vous répondra avec justification si la plainte est classée sans suite.